

# DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIR UN DEBIT TEMPORAIRE

## Débit de boissons 2ème catégorie

Madame le Maire

Je soussigné(e), BARNIER Jean-Louis, Président de la pétanque, 8 rue Darré la Gleize 65370 IZAOURT, ai l'honneur de solliciter, conformément aux dispositions de l'article L. 3311-1 et suivants du Code de la santé publique, l'autorisation d'ouvrir un débit de boissons temporaire à BARBAZAN

du **samedi 02 mai 2015** au **samedi 02 mai 2015**  
de **09:00:00** à **00:00:00** à l'occasion de  
concours amical de pétanque

Veuillez agréer, Madame le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le vendredi 24 avril 2015  
Signature

## ARRÊTÉ DU MAIRE

Je soussigné(e), Maire BARBAZAN

Vu l'article L.2122-28, L.2212-2, L.2214-4 et L.2542-8 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L. 3331-1 et L. 3334-2 du Code de la Santé Publique,

Vu l'arrêté de M. le Préfet sur la police des lieux publics, pris en application des articles L.3335-1 et L.3335-4 du Code de la Santé Publique,

Vu

Vu

Vu la demande ci-dessus,

### ARRÊTÉ :

Article unique. - M BARNIER Jean-Louis, Président de la pétanque

8 rue Darré la Gleize 65370 LOURES BAROUSSE

est autorisé à ouvrir un débit temporaire de **2ème** catégorie

du **samedi 02 mai 2015** au **samedi 02 mai 2015**

de **09:00:00** à **00:00:00** à l'occasion de

concours amical de pétanque

à charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.

Le Maire

Fait à BARBAZAN, le vendredi 24 avril 2015

